

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 269/03

AFR 64/006/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIERS D'OPINION MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉRYTHRÉE **57 élèves des deux sexes, membres de groupes chrétiens minoritaires**

Londres, le 18 septembre 2003

Cinquante-sept jeunes gens et jeunes filles, membres de groupes chrétiens minoritaires, sont actuellement retenus captifs à l'intérieur de conteneurs métalliques dans le camp militaire de Sawa, dans l'ouest de l'Érythrée. Ils ont été arrêtés à la mi-août et sont détenus au secret dans des conditions éprouvantes, assimilables à une forme de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant.

Les 57 jeunes gens, considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International, sont des écoliers venus de toute l'Érythrée pour suivre au camp militaire de Sawa, dans l'ouest du pays, un cours d'été obligatoire d'une durée de trois mois prévu par de nouvelles dispositions concernant l'éducation préalable au service militaire. Ils ont été appréhendés dans l'enceinte du camp car ils se trouvaient en possession de bibles en langue tigrinya (ce qui n'a pourtant rien d'illégal), et sont à présent maintenus en détention dans des conteneurs métalliques. Selon les informations recueillies, il fait une chaleur suffocante dans ces conteneurs, qui ne disposent pas d'éclairage ni de ventilation ; les 57 détenus ne seraient en outre pas suffisamment nourris, ne recevraient pas de soins médicaux et seraient contraints de satisfaire leurs besoins naturels à l'intérieur du conteneur. Ils font l'objet de pressions visant à leur faire signer une déclaration qui les engage à renoncer à leur religion et à rejoindre l'Église orthodoxe érythréenne, majoritaire. Cinq autres personnes arrêtées en même temps qu'eux ont été remises en liberté après avoir signé cette déclaration.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de la législation et de la Constitution érythréennes, la persécution religieuse est interdite ; le gouvernement affirme en outre respecter la liberté de culte. Cependant, des centaines de membres de groupes religieux chrétiens minoritaires ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements en 2003. Deux cent cinquante d'entre eux environ sont toujours détenus au secret sans inculpation. Ces événements ont fait suite à une ordonnance gouvernementale datant de mai 2002, qui dispose qu'à l'exception des quatre principales religions – représentées par l'Église orthodoxe érythréenne, l'Islam, l'Église évangélique érythréenne (luthérienne) et l'Église catholique – tout groupe religieux doit être dissous et effectuer une demande afin d'être officiellement enregistré, demande dans le cadre de laquelle il doit notamment communiquer des informations sur ses membres ainsi que des renseignements sur tout financement étranger.

L'offensive lancée par le gouvernement contre les groupes religieux minoritaires, qui, pour la plupart, sont nés dans le sillage d'un mouvement de renaissance évangélique apparu ces dernières années, semble procéder d'une politique de répression générale des droits à la liberté d'opinion et de culte. Selon les informations communiquées à Amnesty International, ces groupes ne font pas de politique ; ils semblent en outre n'entretenir aucun lien avec des personnalités politiques influentes ou des journalistes actuellement détenus pour avoir demandé des réformes démocratiques, et considérés à ce titre comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez à la libération immédiate et inconditionnelle des 57 élèves retenus captifs au camp militaire de Sawa et considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion ;
- exhortez les autorités à respecter le droit à la liberté de religion garanti par la Constitution et la législation érythréennes ;
- demandez que ces jeunes gens soient traités avec humanité, et qu'ils soient autorisés sans délai à entrer en contact avec leurs proches, à recevoir des soins médicaux et à consulter un avocat ;

– priez les autorités de mettre un terme aux arrestations arbitraires, aux actes de tortures et aux mauvais traitements dont sont victimes les membres de ces groupes religieux minoritaires arrêtés en raison de leurs convictions religieuses.

APPELS À :

Président :

His Excellency Issayas Afewerki
President of the State of Eritrea
Office of the President
PO Box 257, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 125123

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 126422

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Madame la Ministre,

COPIES À :

Responsable de la police adjoint :

Acting Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 122135

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur,

Responsable de la sécurité :

Brigadier General Abraha Kassa
Head of Security
Office of the President
PO Box 257, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 125123

Formule d'appel : *Dear Brigadier General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit)
ou Général, (si c'est une femme qui écrit)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 OCTOBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*